



Préfet de Haute-Garonne

dossier n° PC 031 555 18 A0628

date de dépôt: 09 août 2018

demandeur: **MINISTERE DE LA JUSTICE,**  
**représenté par Monsieur PERCHEPIED Michel**

**pour: Créer un sas thermique, réorganiser le**  
**SAS sécurité et réaménager les bureaux à**  
**l'entresol et au R+2**

**adresse terrain: 2 ALL Jules Guesde, à**  
**Toulouse (31000)**

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis de construire**  
**au nom de l'État**

**Le préfet de Haute-Garonne,**

Vu la demande de permis de construire présentée le 09 août 2018 par le Ministère de la justice représenté par Monsieur Perchepied, 2 impasse Boudeville, immeuble Aurélien 2, Toulouse (31100) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour créer un sas thermique, réorganiser le SAS thermique, réorganiser le SAS sécurité et réaménager les bureaux à l'entresol et au R+2 ;
- sur un terrain situé 2 allée Jules Guesde, à Toulouse (31000) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en dernière date le 27/06/13 ;

Vu l'avis réputé favorable de l'ABF ;

Vu le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007, relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la commission départementale de sécurité en date du 20 novembre 2018 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la commission départementale d'accessibilité en date du 20 novembre 2018 ;

**ARRÊTE**

**Article unique**

Le permis de construire est **ACCORDÉ** sous réserve de respecter les prescriptions des commissions d'accessibilité et de sécurité.

TOULOUSE, Le 01 AVR. 2019

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Jean-François COLOMBET